AVONS-NOUS BESOIN DE CONNAÎTRE NOS DROITS LINGUISTIQUES ?

UNE ENQUÊTE SUR LA CONNAISSANCE QU'ONT LES QUÉBÉCOIS DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DU CANADA

Jack Jedwab est Président et Directeur général de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut canadien pour les identités et les migrations.

En 1969, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi était une réponse aux conclusions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui, au début de cette décennie, avait souligné que les relations entre les Canadiens d'expression anglaise et française s'étaient détériorées à un point tel que la volonté de vivre ensemble était menacée. Les Canadiens étaient donc prévenus que, même s'ils n'en étaient pas pleinement conscients, leur nation traversait peut-être sa plus grande crise.

Les efforts visant à concilier la différence linguistique et culturelle entre les Canadiens d'expression anglaise et française ont été une caractéristique déterminante de l'histoire du pays. En 1969, la *Loi sur les langues officielles* a été largement saluée comme la plus importante mesure législative visant à répondre aux préoccupations historiques en matière de droits des minorités linguistiques, de rétablissement des droits qui avaient été retirés à certaines d'entre elles et de tentatives à établir un cadre juridique sur lequel reconstruire la relation entre les minorités et les majorités de langue officielle du pays.

On pourrait envisager que cette loi fondamentale soit intégrée dans le programme provincial d'histoire qui étudie l'évolution des droits linguistiques dans le pays ou qui affecte les relations entre les groupes linguistiques. Or, ce n'est généralement pas le cas. Un examen superficiel du programme d'histoire des écoles secondaires dans les provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick démontre qu'il n'y a aucune référence à la *Loi sur les langues officielles* lorsque la question de la langue se pose. Dans le document *Histoire du Québec et du Canada, Troisième et quatrième secondaire* (2017) du ministère de l'Éducation du Québec, on retrouve le passage suivant sur les questions linguistiques : « Les questions nationales et celles des droits linguistiques, sur lesquelles portent les projets de loi 63, 22 et 101, qui accaparent les actions et les débats des vingt années suivantes, les années 1960 marquant une rupture dans l'histoire du Québec »[1].

De même, la documentation de la province de l'Ontario qui vise à guider les enseignants du secondaire dans le cadre du programme d'études canadiennes et mondiales, dont la géographie, l'histoire et l'éducation civique (politique) en 9e et 10e année, offre la description suivante : « *Charte canadienne des droits et libertés*. Partie intégrante de la *Loi constitutionnelle de 1982* : La charte garantit aux Canadiens des libertés fondamentales ainsi que divers droits, notamment des droits démocratiques, des droits à la mobilité, des droits légaux et des droits à l'égalité. Elle reconnaît le patrimoine multiculturel des Canadiens et protège les droits aux langues officielles et les droits des Canadiens autochtones »[2]. (p. 180)

1 education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_histoire-quebec-canada_2017.pdf

2 www.edu.gov.on.ca/eng/curriculum/secondary/canworld910curr2018.pdf

Pour sa part, le programme d'histoire du secteur d'expression anglaise de la province du Nouveau-Brunswick offre une section détaillée sur la politique québécoise et apprend aux éducateurs à discuter de la Révolution tranquille, de la Crise d'octobre, des débats constitutionnels des années 1980 et du référendum de 1995, le tout dans le but louable d'améliorer les connaissances des élèves sur l'évolution des relations entre les Canadiens anglais et français[3].

Il existe de nombreux endroits en dehors des écoles secondaires du pays pour s'informer sur la loi concernant les langues officielles du Canada et de nombreux articles ont été rédigés sur cette loi dans divers médias. Dans le contexte du 50e anniversaire de cette année, la législation a fait l'objet de nombreuses discussions dans les médias nationaux. Néanmoins, il existe peu d'études qui donnent un aperçu détaillé de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* chez les Canadiens et de la façon dont cette compréhension affecte d'une part les attitudes envers les communautés minoritaires de langue officielle et d'autre part, la connaissance des langues officielles.

Depuis son entrée en vigueur, les conversations nationales sur la dualité linguistique ont souvent été la proie à la désinformation et les fonctionnaires ont fait de multiples efforts pour rétablir la vérité en publiant, par exemple, des fiches d'information sur les mythes et les faits.

Les résultats du sondage ci-dessous font suite à une question posée aux Québécois. Il s'agit ici d'autoévaluer leurs connaissances de la *Loi sur les langues officielles* (ci-après LLO). Les résultats sont inspirés d'un sondage mené en 2019 par la firme Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, par le biais d'un panel Web entre le 29 août et le 4 septembre 2019, auprès d'un échantillon composé de 1 937 Québécois comprenant 1 019 Anglophones, 773 Francophones et 144 personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français.

Le sondage révèle que quelque 54 pour cent des Québécois estiment avoir une bonne connaissance de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. Un examen plus approfondi des résultats du sondage indique que seulement 5 % de ceux-ci estiment posséder une très bonne connaissance de la LLO, et la plupart des répondants qui se présument « informés », considèrent que leur connaissance de la LLO est « assez bonne ». Comme l'indique le tableau 1, les Québécois d'expression anglaise sont les plus susceptibles d'indiquer qu'ils ont une bonne connaissance de la LLO, alors que plus d'un tiers déclarent que leur connaissance est mauvaise.

TABLEAU 1 : COMMENT ÉVALUERIEZ-VOUS VOTRE CONNAISSANCE DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DU CANADA ? PAR LA LANGUE MATERNELLE :

	Total	Français	Anglais	Autres
Total BON	54 %	55 %	61 %	50 %
Très bon	5 %	4 %	11 %	10 %
Assez bon	49 %	50 %	50 %	41 %
Total PAUVRE	42 %	42 %	36 %	45 %
Assez pauvre	34 %	35 %	27 %	36 %
Très pauvre	8 %	7 %	9 %	10 %
Je préfère ne pas répondre	4 %	4 %	4 %	4 %

Source : Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

Le tableau qui suit examine dans quelle mesure l'autoévaluation de la LLO facilite la reconnaissance de quatre de ses éléments clés : (1) l'égalité de statut du français et de l'anglais en ce qui concerne leur utilisation dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ; (2) le fait que les Canadiens bénéficient des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix ; (3) le fait d'assurer le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ; (4) le fait de soutenir les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Comme on le voit ci-dessous, les personnes qui déclarent avoir une très bonne connaissance de la LLO sont plus susceptibles que les autres d'être d'accord avec la liste des engagements qui relèvent de la LLO. Mais les écarts entre les personnes qui s'estiment les mieux et les moins bien informées

3 www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/curric/SocialStudies/CanadianHistory122.pdf

TABLEAU 2 : ÉVALUATION DE VOTRE CONNAISSANCE DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DU CANADA ET RECONNAISSANCE / ACCORD AVEC LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

	Comment évalueriez-vous votre connaissance de la *Loi sur les langues officielles du Canada* ?			
Total en accord	Très bien	Assez bien	Assez pauvre	Très pauvre
Le gouvernement du Canada s'engage à assurer l'égalité du statut du français et de l'anglais en ce qui concerne leur utilisation dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada	69,20 %	57,90 %	51,7 %	48,3 %
Le gouvernement du Canada assure le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	65,1 %	47,5 %	46 %	40 %
Le gouvernement du Canada permet aux Canadiens de bénéficier des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix	81,2 %	73,6 %	71,7 %	66 %
Le gouvernement du Canada soutient les droits des communautés minoritaires de langue officielle	76,2 %	60,6 %	52,9 %	46,9 %

Source : Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

TABLEAU 3 : RECONNAISSANCE / ACCORD AVEC LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* PAR LANGUE MATERNELLE

Total en accord	Total	Français	Anglais	Autres
Le gouvernement du Canada s'engage à assurer l'égalité du statut du français et de l'anglais en ce qui concerne leur utilisation dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada	55 %	50 %	72 %	70 %
Le gouvernement du Canada permet aux Canadiens de bénéficier des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix	72 %	70 %	82 %	79 %
Le gouvernement du Canada assure le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	47 %	42 %	56 %	65 %
Le gouvernement du Canada soutient les droits des communautés minoritaires de langue officielle	57 %	52 %	66 %	74 %

Source : Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

sur la LLO ne sont pas attribuables au niveau de désaccord avec ses éléments clés, mais plutôt au fait qu'elles n'ont pas une connaissance suffisante de la LLO. Les personnes les mieux informées sont les plus enclines à convenir que le gouvernement du Canada permet aux Canadiens de bénéficier des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix.

Si l'on compare les points de vue des groupes linguistiques du Québec par rapport aux éléments clés de la LLO, les non-francophones de la province sont beaucoup plus susceptibles que les Francophones de la province de convenir que « le gouvernement du Canada s'est engagé à accorder un statut égal au français et à l'anglais en ce qui concerne leur utilisation dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ». Il existe également une divergence d'opinion entre les Francophones et les non-francophones sur la mesure dans

TABLEAU 4 : DÉCRIVEZ EN UNE PHRASE CE QUE VOUS CONSIDÉREZ COMME L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* PAR LANGUE MATERNELLE, FRANÇAIS, ANGLAIS ET AUTRES

	Total	Français	Anglais	Autres
Veiller à ce qu'un service soit fourni dans les deux langues	18 %	20 %	14 %	11 %
Veiller à ce qu'un service gouvernemental soit fourni dans les deux langues	11 %	12 %	10 %	8 %
Protéger / préserver les deux langues officielles	11 %	11 %	11 %	8 %
Protéger la langue française / maintenir la langue française vivante	9 %	10 %	5 %	9 %
Assurer l'égalité entre les deux langues	8 %	7 %	11 %	15 %
Bilinguisme / promotion du bilinguisme	7 %	7 %	7 %	4 %
Promouvoir / respecter les deux langues officielles	5 %	4 %	8 %	6 %
Assurer l'égalité / équité entre les Francophones et les Anglophones / entre les citoyens	4 %	4 %	4 %	4 %
Respect des droits des minorités	4 %	4 %	2 %	1 %

Source : Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

laquelle ils croient respectivement que le gouvernement du Canada assure le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et appuie les droits de ces communautés.

Le sondage s'est également intéressé à la manière dont les Québécois répondraient à une question ouverte, où il leur était demandé de décrire brièvement comment ils percevaient l'objectif principal de la LLO. Selon cette approche, les Francophones sont plus susceptibles de considérer que l'objectif principal de la LLO est d'offrir des services dans les deux langues, tandis que les non-francophones sont plus susceptibles de croire qu'elle vise à assurer l'égalité entre les deux langues.

Parmi les Québécois, c'est la population non-francophone qui est la plus susceptible de reconnaitre que le soutien des deux langues officielles au Canada est partie intégrante de ce que représente l'identité Canadienne. Pourtant, près de deux

TABLEAU 5 : LE SOUTIEN DE DEUX LANGUES OFFICIELLES (ANGLAIS / FRANÇAIS) AU CANADA EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE CE QUE SIGNIFIE ÊTRE UN CANADIEN DE LANGUE MATERNELLE

Pour moi, soutenir les deux langues officielles (anglais et français) du Canada est une partie importante de ce que signifie être un Canadien	Français	Anglais	Autres	Total
Fortement en accord	23,7 %	53,9 %	49,5 %	30,3 %
Plutôt en accord	40,2 %	33 %	38,1 %	38,9 %
Plutôt en désaccord	20,2 %	6,1 %	5,2 %	17,1 %
Fortement en désaccord	10,6 %	4,3 %	6,2 %	9,3 %
Je préfère ne pas répondre	5,4 %	2,6 %	1 %	4,4 %

Source : Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

TABLEAU 6 : L'ÉVALUATION DE VOTRE CONNAISSANCE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA ET LE SOUTIEN DE DEUX LANGUES OFFICIELLES (ANGLAIS/FRANÇAIS) AU CANADA SONT DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE CE QUE SIGNIFIE ÊTRE UN CANADIEN.

Pour moi, soutenir les deux langues officielles (anglais et français) du Canada est une partie importante de ce que signifie être un Canadien	Comment évalueriez-vous votre connaissance de la *Loi sur les langues officielles du Canada* ?			
	Très bien	Plutôt bien	Plutôt pauvre	Très pauvre
Fortement en accord	65,1 %	32,2 %	24,5 %	22,6 %
Plutôt en accord	19,8 %	36,4 %	47,1 %	31,5 %
Plutôt en désaccord	5,7 %	17,7 %	17,9 %	21,9 %
Fortement en désaccord	8,5 %	10,6 %	7 %	12,3 %
Je préfère ne pas répondre	0,9 %	3,1 %	3,5 %	11,6 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Source : Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

TABLEAU 7 : L'ÉVALUATION DE VOTRE CONNAISSANCE DE LA LOI SUR *LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA* ET LE SOUTIEN DE DEUX LANGUES OFFICIELLES (ANGLAIS/FRANÇAIS) AU CANADA SONT DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE CE QUE SIGNIFIE ÊTRE UN CANADIEN, PAR LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE,2019.

Pour moi, soutenir les deux langues officielles (anglais et français) du Canada est une partie importante de ce que signifie être un Canadien	Comment évalueriez-vous votre connaissance de la *Loi sur les langues officielles du Canada* ?			
	Très bien	Plutôt bien	Plutôt pauvre	Très pauvre
Fortement en accord	62.9%	26.6%	18.4%	9.5%
Plutôt en accord	22.6%	37.0%	48.1%	35.2%

Source: Sondage Léger pour le Quebec Community Groups Network et l'Association d'études canadiennes, août-septembre 2019

Québécois francophones sur trois s'accordent pour dire qu'un tel soutien est un élément important de ce que signifie être Canadien.

Comme on peut le constater ci-dessus, le sondage fait ressortir une corrélation importante entre l'évaluation de la connaissance de la LLO et la mesure dans laquelle le soutien aux langues officielles est considéré comme important pour ce que signifie être Canadien. Les personnes qui s'autoévaluent avec le niveau de connaissance le plus élevé sont les plus susceptibles de convenir que le soutien aux deux langues officielles est important. Et, comme l'indique le tableau 7, c'est également le cas des Québécois qui s'autoévaluent avec le niveau de connaissance le plus élevé de la LLO.

CONCLUSION

Les résultats ci-dessus de ce sondage mené au Québec suggèrent qu'il est nécessaire de mieux informer non seulement les Québécois, mais aussi les autres Canadiens sur les droits linguistiques au Canada. Ces droits concernant tous les Canadiens et leur connaissance d'eux-mêmes devraient être fondamentaux, non seulement pour mieux faire connaître une partie essentielle de l'histoire du pays, mais aussi pour améliorer la compréhension des minorités de langue officielle du pays.